



# PROJET SPORTIF FÉDÉRAL 2025

*GUIDE SUPPORT*

AGENCE NATIONALE DU SPORT



# SOMMAIRE

**01.**

CADRE GÉNÉRAL

**02.**

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

**03.**

ACTIONS ÉLIGIBLES

**04.**

INFORMATIONS  
PRATIQUES

**05.**

COMPTE RENDU DES  
ACTIONS

**06.**

RESSOURCES  
COMPLÉMENTAIRES



# 01.

## CADRE GÉNÉRAL



# PROJET FÉDÉRAL FFR : FÉDÉRATION À MISSION

## LA VISION GLOBALE : « Au-delà du sport, nous bâtissons l'avenir ».

- L'ambition de devenir une « Fédération à missions », engagée non seulement dans le rugby, mais aussi dans l'éducation et la citoyenneté.
- Le souhait de contribuer à façonner la société de demain en utilisant le rugby comme un vecteur de changement positif.
- La création de liens sociaux et l'intégration de tous, indépendamment de l'âge, du sexe ou du milieu social, à travers la pratique du rugby et l'apprentissage des valeurs de respect, de solidarité et de loyauté.

## RÔLE CITOYEN DES CLUBS : « Les clubs de rugby : des piliers de la communauté »

- Valoriser la formation de nos jeunes, en encourageant autant les réussites scolaires que sportives.
- Promouvoir également les actions éco-citoyennes, tout en luttant sans relâche contre les discriminations, incivilités et violences.
- Apprendre aux jeunes les valeurs de solidarité et de respect intrinsèques à ce sport.

## DIVERSITE DES PRATIQUES : « Rejoignez notre famille du rugby. Il y a une place pour tout le monde. »

## CONTEXTE

- La Fédération Française de Rugby poursuit sa mission auprès de l'Agence nationale du Sport d'instruction des demandes de subvention s'inscrivant dans le périmètre du Projet Sportif Fédéral de ses associations affiliées.
- La Fédération Française de Rugby s'engage dans le développement d'un Rugby partout et pour tous ainsi que dans la construction du club de demain. Pour cela, le Label Club Engagé a vu le jour et servira également à l'arbitrage des différents dossiers.
- Dans ce contexte, le Projet Sportif Fédéral de la Fédération Française de Rugby vise à garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires dans l'objectif d'augmenter le nombre de licenciés.

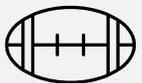


# CONTEXTE

## BILAN DE LA CAMPAGNE 2024



- 2 088 000€ attribué dont l'enveloppe « Animations Vacances Olympiques et Paralympiques » avec 53% à destination des clubs.



- 476 structures financées dont 376 clubs.



- 245 932€ à destination des territoires d'Outre-Mer.



- 483 498€ à destination de la pratique féminine.

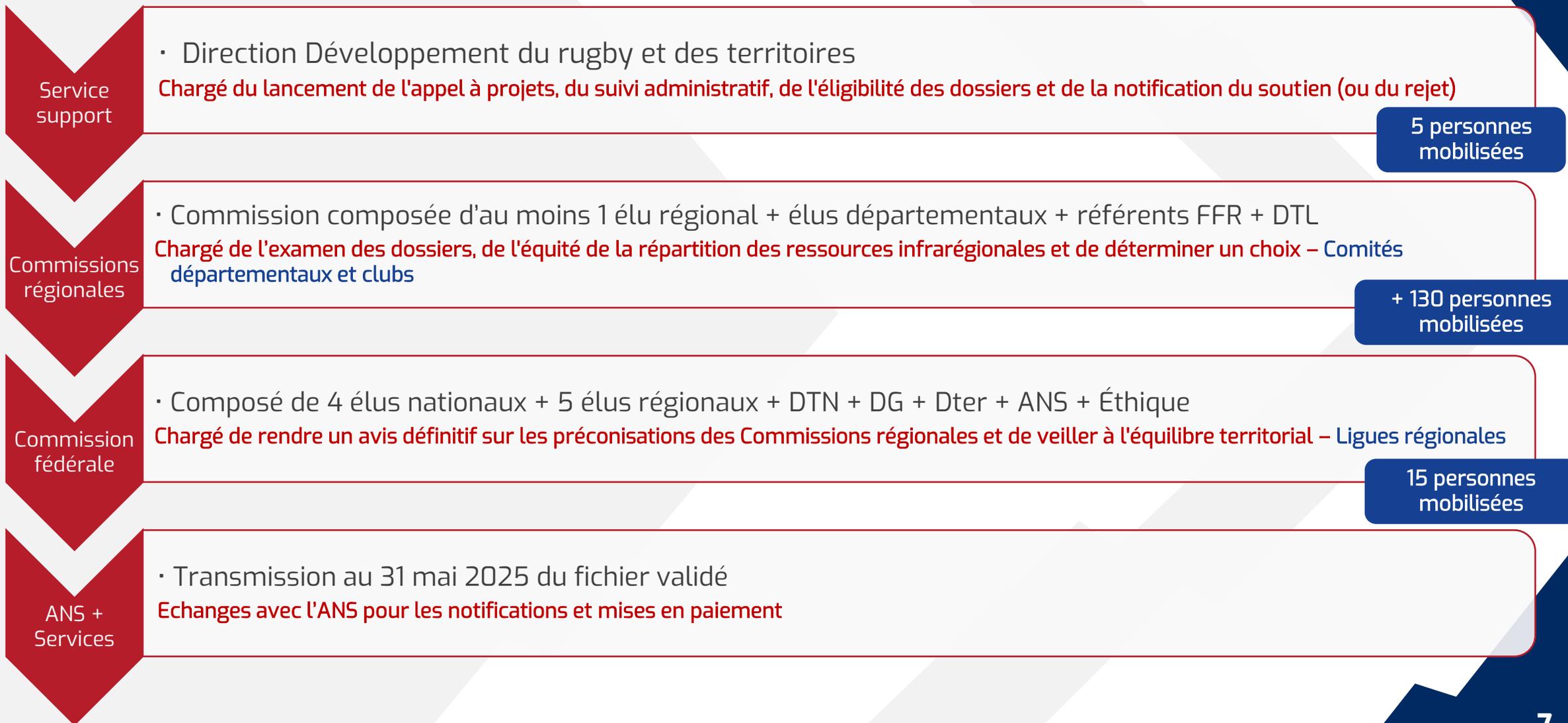


- 937 actions financées.

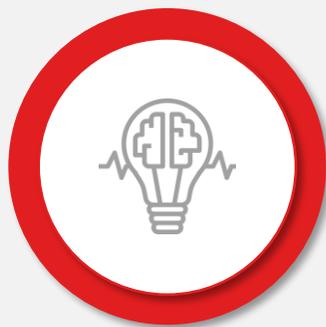
## ORIENTATION 2025 DE L'ANS

- 50% de part réservée aux clubs, avec une attention particulière aux clubs issus de territoires prioritaires (QPV/ZRR).
- Renforcement des actions menées en faveur de la pratique féminine (20%) et de l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- Valoriser les actions en réponse aux politiques publiques : féminisation, para-sport, sport santé, lutte contre toutes les formes de violences, etc.
- Maintien et sanctuarisation des crédits attribués en Outre-mer avec fongibilité des fonds entre territoires.
- Garantie d'une instruction équitable et transparente.

# PROCESSUS GÉNÉRAL



# PROCESSUS GÉNÉRAL



## Commission régionale Analyse des projets :

- Évaluation sur la base de la grille
- Notation des projets
- Classification du projet
- Préconisation d'attribution
- Envoi d'un fichier Excel (extraction dossiers OSIRIS + Notations des projets) à la fédération

## Commission fédérale Attribution des enveloppes :

- Analyse macro des 4 groupes de classification / Ligue
- Attribution d'une enveloppe régionale pour les CD et clubs
- Analyse des projets Ligues
- Attribution des enveloppes Ligue

## Commission régionale Ventilation de l'enveloppe :

- Attribution de l'enveloppe régionale aux CD et aux clubs sur OSIRIS
- Choix d'attribution à la charge de la CR : critères propres, projets mieux notés (plus de 13 pts par exemple), plus grand nombre...

## Commission fédérale Validation des décisions régionales :

- S'assurer de la cohérence
- Veiller au respect de la méthode
- Validation des attributions

## Agence Nationale du Sport

- Réception des propositions d'attribution des financements
- Notification et mandatement des financements aux structures

# LA COMMISSION FÉDÉRALE

La Commission fédérale ANS est composée des membres suivants :

- Le vice-président Territoires ;
- Un représentant des Territoires ;
- Un représentant des Outre-Mer ;
- La trésorière générale ;
- Le directeur général adjoint ;
- Le directeur technique national ;
- Le directeur délégué aux Territoires ;
- Trois présidents de Ligue ;
- Deux trésoriers généraux de Ligue ;
- Le président ou un représentant de la commission éthique ;
- Un représentant de l'ANS ;
- Le salarié en charge des financements ANS



**Commission fédérale ANS**

Principes de la Commission fédérale :

- Attribuer les financements ANS aux Ligues régionales sur la même base d'analyse que dans les commissions régionales.
- S'attacher à prendre en considération l'avis Régional qui a été rendu pour le traduire au niveau National.
- Respecter les engagements financiers pris auprès de l'ANS.

# LES COMMISSIONS RÉGIONALES



**Commission régionale ANS**

Les commissions régionales ANS sont composées à minima de :

- Un élu régional.
- Plusieurs élus départementaux.
- Du référent Citoyenneté.
- Du référent ANS.
- Du Directeur Technique de Ligue.
- Des salariés administratifs de la Ligue Régionale chargés du suivi.

Missions des commissions régionales :

- Examiner les dossiers de demande de subvention des structures rugby de sa région ;
- Déterminer un choix de priorité dans les projets à soutenir par les structures de sa région ;
- Veiller à l'équité de la répartition des ressources ANS infrarégionales ;
- Critère Rugby Féminin ;
- Critère Sport santé ;
- 50% de l'enveloppe totale (avec la part ligue attribuée par la commission fédérale) en direction des clubs.

# 02.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ



## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ



Le seuil d'aide financière pour un bénéficiaire, pour l'ensemble de ses actions et par exercice s'élève à 1 500 € (*750€ par action*). Ce seuil est abaissé à 1 000 € pour les structures dont le siège social se situe en ZRR ou CRTE.

Pour les bénéficiaires dont le montant total de subventions est supérieur à 23K€, une convention annuelle devra être signée entre l'Agence nationale du Sport et l'association concernée.



Les projets devront impérativement débuter en 2025. Leur réalisation devra se tenir dans une période allant du 1er janvier 2025 au 30 juin 2026.



Toutes les structures affiliées à la FFR peuvent déposer un dossier.

*(hors Corse, Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon et Nouvelle-Calédonie qui sont traités directement par les services déconcentrés de l'État)*



**3** projets maximum par club.

**5** projets maximum par Ligue Régionale ou Comité Départemental.

Les structures (Comités et Clubs) ultra-marines ne sont pas concernées par cette règle.

## DOCUMENTS ADMINISTRATIFS OBLIGATOIRES

- Le plus récent rapport d'activité approuvé ;
- Le dernier budget prévisionnel annuel approuvé ;
- Le projet associatif de club ou POS de Ligue régionale ou comité départemental pour l'année ou la période en cours ;
- Un exemplaire des statuts déposés et approuvés de la structure ;
- La liste des dirigeants de la structure ;
- Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos ;
- Le bilan annuel financier du dernier exercice clos ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire ;
- Si la démarche n'est pas réalisée par le représentant légal de la structure, le pouvoir donné par ce dernier ;
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les structures qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 € de dons ou de subventions ;
- Avoir transmis un compte rendu pour les actions financées si l'action est terminée ou un point d'étape ;
- Demander une subvention ne dépassant pas les 80% du budget de l'action.



# LES AXES D'ÉLIGIBILITÉ

1

## PROMOTION DU SPORT SANTÉ



Développer une offre de rugby santé.

2

## DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET LA CITOYENNETÉ



Développer une offre de rugby à destination des QPV & ZRR.



Faire du Rugby un acteur de la transition écologique.



Faire du Rugby un outil au service de l'insertion.



Faire du Rugby un enjeu sociétal, fort de valeurs et principes citoyen.



Développer la mixité dans la vie associative.



Lutter contre toutes les formes de violences et renforcer l'intégrité dans le rugby.

3

## DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE



Promouvoir la pratique féminine.



Développer et structurer les EDR et antennes de rugby.



Développer la pratique du Rugby en milieu scolaire.



Proposer une activité en lien avec l'inclusion des publics.



Faire des comités départementaux et des Ligues ultra-marine des interlocuteurs de proximité pour les clubs.

4

## ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU



Détection - accession territoriale



Perfectionnement - accession territoriale



Formations



Compétitions

# 03.

## ACTIONS ÉLIGIBLES





# PROMOTION DU SPORT SANTÉ



# PROMOTION DU SPORT SANTÉ

## OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Développer une offre de rugby santé.



Licencié.e.s ou non de tout âge.



Nombre d'actions de promotion de la santé ; Nombre de section santé ; Nombre de licencié.e.s RLSP ; Nombre de licencié.e.s RLO ; etc.



Développement et/ou animation de section santé ; etc.





# DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ





FFR



Scannez ce QR code  
pour retrouver  
notre page dédiée

**SENSIBILISER**

**LE PLUS BEL  
ESSAI A  
TRANSFORMER,  
C'EST CELUI  
CONTRE LES  
VIOLENCES**

# DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ



FFR

## OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Lutter contre toutes les formes de violences et renforcer l'intégrité dans le rugby.



Ensemble des structures affiliées à la FFR et des licencié.e.s.



Nombre d'actions de sensibilisation ; Nombre d'outils mis à disposition ; Nombre d'actions menées en réaction aux comportements internes ; Mise en place d'une politique de prévention au sein de l'association.



Ateliers de sensibilisation ; Mise en place d'une charte ; Création d'affiches ; Création d'une politique de prévention, d'un règlement intérieur ; etc.

# DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

## OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Développer une offre de rugby à destination des QPV & ZRR.



Licencié.e.s ou non de tout âge de territoires carencés.



Nombre d'actions ; Nombre de conventions avec des partenaires ; Nombre de personnes touchées ; etc.



Action de promotion du rugby ; action en lien avec le TNQC ; etc.

# DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

## OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Faire du Rugby un acteur de la transition écologique.



Ensemble des structures affiliées à la FFR.



Nombre de personnes impactées ; Mesures qualitatives selon le sujet ; Nombre d'actions organisées ; Nombre de conventions avec des partenaires ; etc.



Après-midi vert pour les EDR ; Réaliser une action suite à un autodiagnostic (CNSOF, DLA, etc.) ; Fresque écologique du rugby ; etc.



# DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

## OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Faire du Rugby un outil au service de l'insertion.



Ensemble des structures affiliées à la FFR.



Nombre de job dating ; Nombre de personnes impactées ; Nombre de conventions avec des partenaires ; etc.



« Aller vers » ; Actions avec des maisons de la jeunesse ; etc.



# DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

## OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Faire du Rugby un enjeu sociétal, fort de valeurs et principes citoyen.



Ensemble des structures affiliées à la FFR.



Nombre d'actions ; Nombre de conventions avec des partenaires ; etc.



Action citoyenne ; coopération internationale ; politique RSO ; Ateliers de sensibilisation sur le civisme, l'égalité femmes-hommes ; etc.

# DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

## OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Développer la mixité dans la vie associative.



Encadrant.es ou bénévoles du club en lien avec les projets liés à la pratique féminine.



% encadrantes diplômées dans le club ; % de bénévoles actives ; Nombre de formations pour dirigeantes ; etc.



Mise en place de formations à destination de dirigeantes actuelles ou futures ; mise en place de formations à destination d'encadrantes actuelles ou futures ; etc.





# DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE



# DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

## OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Promouvoir la pratique féminine.



Licenciées ou non de tout âge.



Nombre de féminine en EDR et/ou dans le club ; nombre d'équipe féminine ; etc.



Journées découvertes ; sections féminines ; action de promotion ; etc.





# DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

## OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Développer et structurer les EDR et antennes de rugby.



Ensemble des structures affiliées à la FFR.



Nombre de plateaux ; Nombre de personnes impactées ;  
Nombre d'animation ; Nombre d'étoile ; Nombre et  
évolution de licenciés jeunes ; taux de fidélisation jeunes ;  
etc.



Mise en place et/ou animation d'antenne EDR ; Plateaux  
EDR ; Rugby pour elles ; Labelisation d'EDR ; etc.



# DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

## OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Développer la pratique du Rugby en milieu scolaire.



Licencié.e.s ou non scolarisé.e.s ; enseignantes et enseignants



Comptes rendus d'organisation ; Nombre d'organisation ; Nombre d'enseignants formés ; etc.



Cycle Ecol'Ovale ; Rencontres sportive scolaires ; Formation d'enseignants ; dispositifs gouvernementaux ; etc.

# DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

## OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Proposer une activité en lien avec l'inclusion des publics.



Personne en situation d'handicap, EHPAD, demandeur d'asile, migrant, etc.



Nombre de sections ; Nombre d'actions/animations ;  
Référencement handiguide des sports ; etc.



Rugby adapté ; Rugby fauteuil ; Pratique en faveur des  
personnes éloignées de la pratique ; etc.





# DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

## OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Faire des comités départementaux et des Ligues régionales des interlocuteurs de proximité pour les clubs.



Comités départementaux et Ligues régionales.



Nombre de structures aidées ; Évolution taux de fidélisation ; Évolution nombre de licenciés ; etc.



Action ETR sur le développement de la pratique ; Accompagner les clubs et leurs dirigeants dans la vie quotidienne ; Accompagner la mise en place des actions École de Rugby et Ecol'Ovale ; etc.



# ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU





# ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU



## OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### Formations

*Impliquer les équipes techniques de Ligue (ETL) dans la mise en œuvre des objectifs de la Ligue (réservé aux Ligues régionales ayant une structure inscrite au PPF territorial)).*



CTC ; CTL ; DTL ; Manager APER ; Manager PPF.



Nombre de séminaires organisés ; Nombre de personnes touchées ; Nombre de formations ; etc.



Fonctionnement des ETL ; Séminaire de Ligue ; Formation continue ; etc.



# ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU

## OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### Compétition

*Accompagner les sélections d'Outre-Mer (réservé aux Ligues régionales ultra-marines ayant une structure inscrite au PPF territorial).*



Sélections outre-mer concernées par les événements métropolitains



Nombre de sélections accompagnées ; Nombre de joueurs ; etc.



Organisation de stage de préparation ; Organisation de stage de sélection ; etc.



# ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU



## OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### Détection – accession territoriale



Réservé aux Ligues régionales ayant une structure inscrite au PPF territorial.



Action à destination de « licenciés-adhérents » sous forme d'entraînement, stage ou regroupement qui visent à identifier des potentiels prometteurs

### Perfectionnement – accession territoriale



Réservé aux Ligues régionales ayant une structure inscrite au PPF territorial.



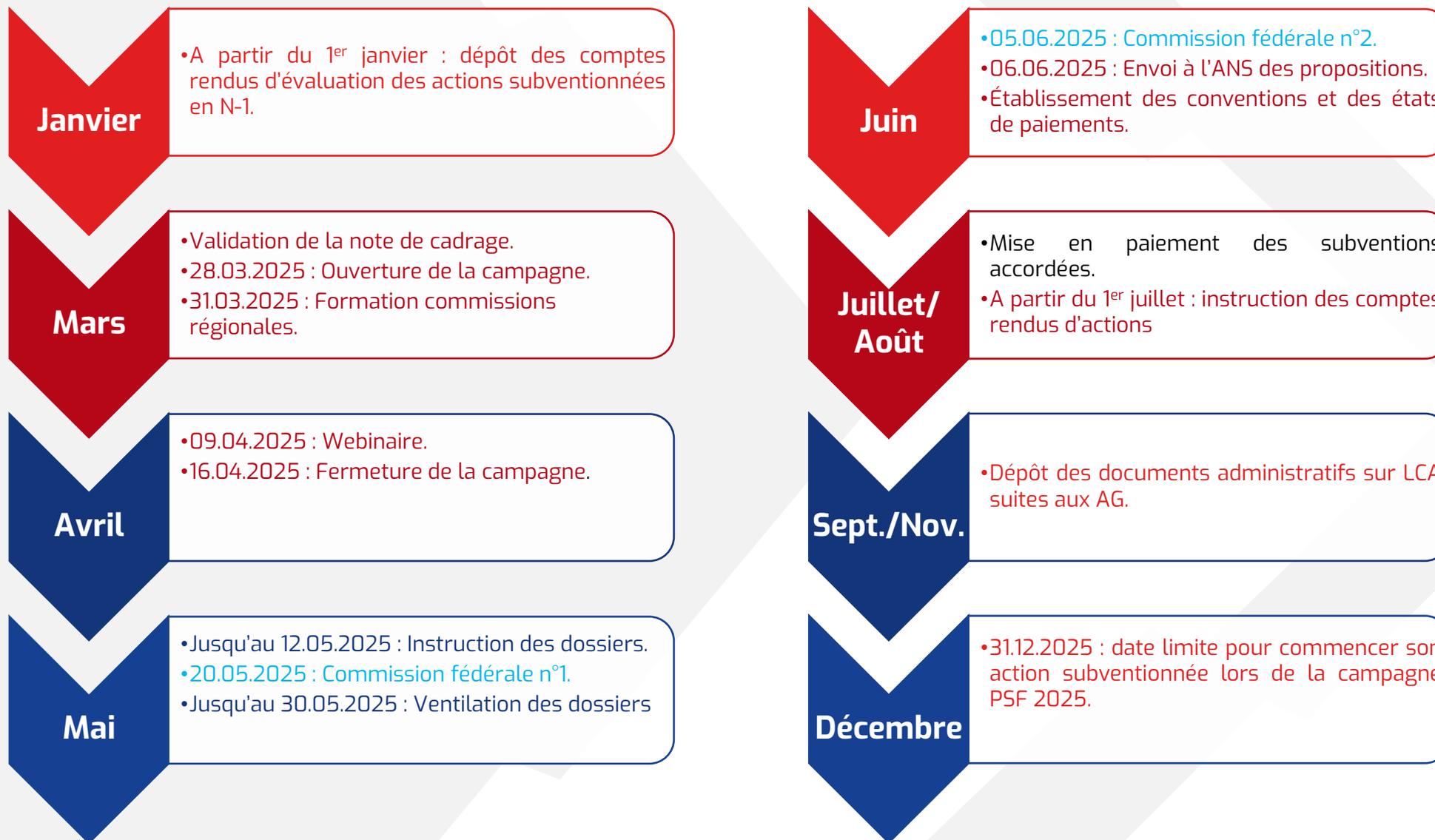
Action qui vise à accompagner les structures dans le financement de créneaux complémentaires pour une pratique sportive intensive (entraînement, stage ou regroupement)

# 04.

## INFORMATIONS PRATIQUES



# CALENDRIER



# BONNES PRATIQUES POUR DÉPOSER UN DOSSIER

- ① Dépôts des documents incontournables et obligatoires.
- ② Déposer un dossier respectant le nombre d'action en fonction de sa structure et avec des actions :
  - Spécifiques ;
  - Explicites ;
  - Évaluables ;
  - Équilibrés.
- ③ S'assurer de ne pas avoir de compte rendu financier en attente.
- ④ Utiliser le code territorial correspondant à sa région d'appartenance.
- ⑤ Renseigner son numéro d'affiliation FFR.
- ⑥ Utiliser les guides à la disposition des différentes structures.
- ⑦ Ne pas hésiter à demander un accompagnement.

# LE LABEL CLUB ENGAGÉ



Le nouveau label Club Engagé de la fédération permet de positionner l'ensemble des clubs affiliés selon 47 critères qualitatifs et quantitatifs sur 5 piliers que sont :

**Éducation par le sport**



**Inclusion**



**Citoyenneté**



**Santé, bien-être**



**Transition écologique**



Ce label sera utilisé dans l'instruction des demandes de subvention PSF pour :

- L'arbitrage des dossiers ayant reçu la même note d'instruction en fonction du nombre de point total du label ou de point sur un critère.

# 05.

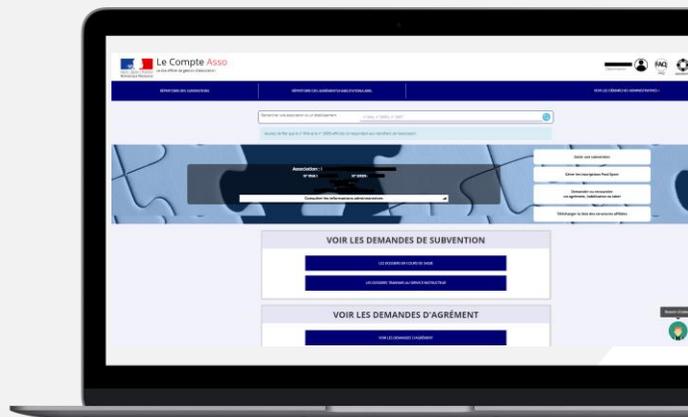
## COMPTES RENDUS DES ACTIONS



# LES DIFFÉRENTS CAS DE FIGURE

## ACTION RÉALISÉE

Je réalise et transmet mon compte rendu de manière dématérialisée sur Le Compte Asso entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 30 juin 2025.



## ACTION EN COURS DE RÉALISATION

Mon action a commencé avant le 31 décembre 2024 et n'est pas encore terminée.

Je joins avec ma nouvelle demande de subvention, un compte rendu intermédiaire permettant au service instructeur d'avoir un état des lieux de l'avancement de l'action.

Une fois mon action terminée, je transmets mon compte rendu de manière dématérialisée sur Le Compte Asso avant le 30 juin 2025.

## ACTION NON RÉALISÉE

J'indique lors de la saisie du compte rendu des actions de manière dématérialisée sur Le Compte Asso avant le 30 juin 2025, que l'action n'a pas été réalisée.

L'Agence nationale du Sport, initiera une procédure de reversement de la subvention perçue.

# PENSE-BÊTE POUR UN BON COMPTE

## RENDU D'ÉVALUATION

- ① Avoir réalisé l'action indiquée dans la demande de subvention.
- ② Décrire de manière qualitative et objective la réalisation de l'action en suivant les différents blocs de renseignements.
- ③ Auto-évaluer la réussite des objectifs de l'action au regard des indicateurs définis lors de la demande de subvention.
- ④ Indiquer le montant de la subvention utilisée en veillant à tenir compte du montant obtenu et non du montant demandé.
- ⑤ Renseigner un budget réalisé, réaliste, équilibré et en lien avec l'action.
- ⑥ Déposer les pièces justificatives obligatoires et complémentaires.
- ⑦ Transmettre le compte rendu des actions.

# INFORMATIONS SUR L'INSTRUCTION DES COMPTES RENDUS



## STRUCTURES AFFILIÉES

**Jusqu'au 30.06.2025**

Dépôt des comptes rendus d'évaluation des actions.

## COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

**Toute la saison**

Suivi des actions subventionnées sur le territoire et reporting aux commissions régionales.

## COMMISSIONS RÉGIONALES

**Le 01.07.2025**

Remonte le suivi des comités départementaux à la FFR.

## SALARIÉ EN CHARGE DES FINANCEMENTS ANS

**A partir du 01.07.2025**

Instruit les comptes rendus en fonction des éléments saisis sur Le Compte Asso et du suivi des CD.

## AGENCE NATIONALE DU SPORT

**A partir du 01.11.2025**

Contrôle et valide les instructions des comptes rendus.

## AGENCE NATIONALE DU SPORT

**A partir du 01.11.2025**

Initie les procédures de reversement en cas de non-réalisation des actions ou d'irrégularité d'utilisation.

## SALARIÉ EN CHARGE DES FINANCEMENTS ANS

**Toute la saison**

Accompagne les structures affiliées sur les différentes étapes de la campagne y compris des comptes rendus.

# 06.

## RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES



# LES LIENS UTILES



Lien vers la FAQ FFR



Lien vers les guides de l'ANS



Lien vers un guide de la FFR



# CODES TERRITORIAUX



FFR

Le code national pour les Ligues

1388

Guadeloupe

1401



Mayotte

1405



Martinique

1402

Réunion

1404



Guyane

1403

Île-de-France

1395

Normandie

1396

Bretagne

1391

Pays-de-la-Loire

1399

Centre-Val-de-Loire

1392

Nouvelle-Aquitaine

1397

Occitanie

1398

Hauts-de-France

1394

Grand-Est

1393

Bourgogne-Franche-Comté

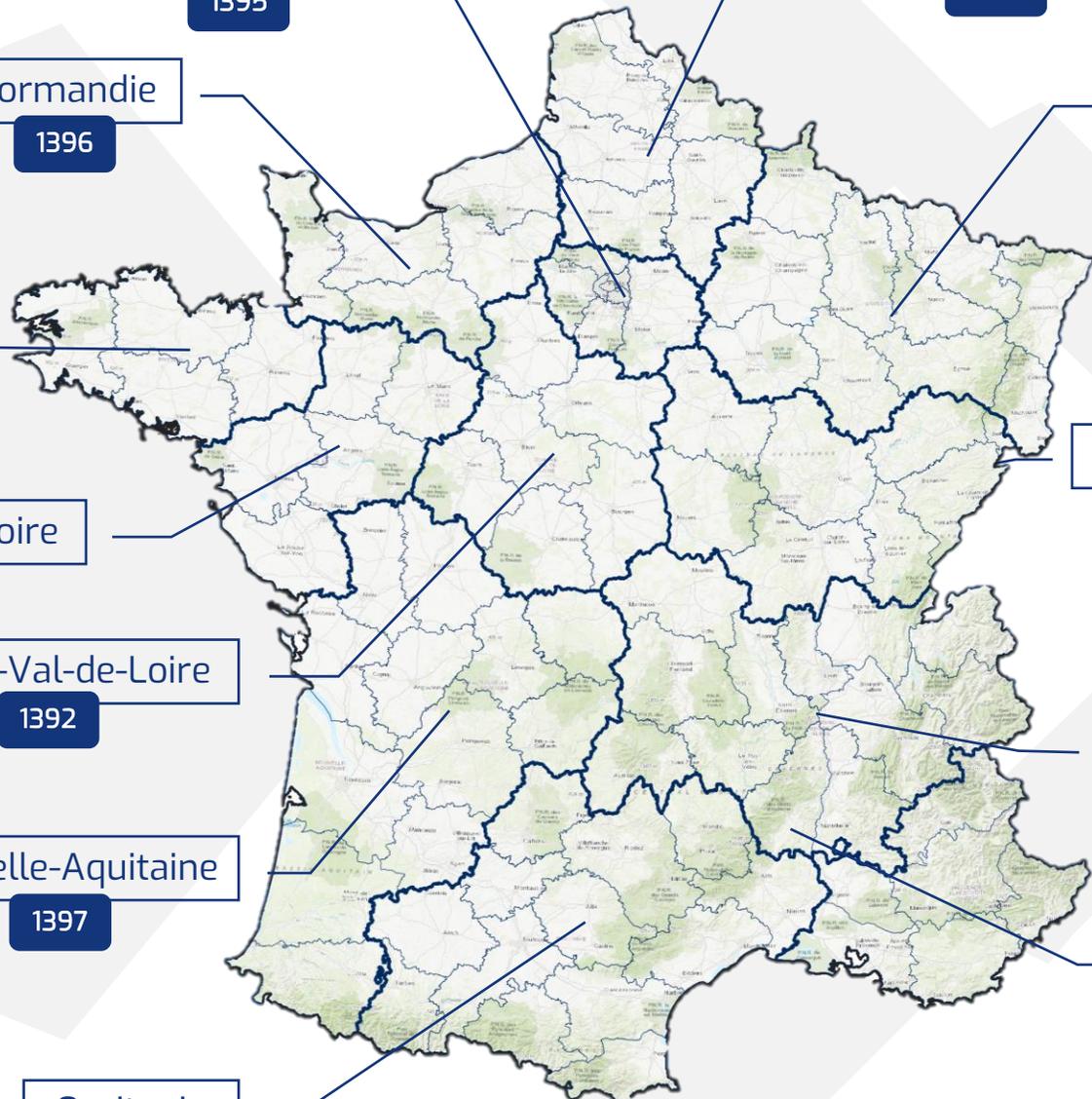
1390

Auvergne-Rhône-Alpes

1389

Provence-Alpes  
Côte d'Azur

1400





**FFR**

**VICTOR SODANO**  
**ANS@FFR.FR**